

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Mardi 30 novembre 2021

n° 21_11_08

Objet de la délibération :
**Mise en œuvre d'un
nouveau règlement de
fonctionnement des
accueils de loisirs du
territoire**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 11

Votants : 59

Date de la convocation :

24/11/2021

Secrétaire de séance :

Isabelle FAURE

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 novembre à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylvie ROLAND, Jean-Pierre ALCIERI, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Sylvie DAVOUST (*suppléante de Bertrand THIROUIN*), Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Philippe RENAUD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sylviane BOENS donne pouvoir à Jean-Pierre ALCIERI
Cécile DAUZATS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Gérald GARNIER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Eric SEGARD donne pouvoir à Michel DARRIVÈRE
Guilaine LAUGERAY donne pouvoir à Dominique MAILLARD
Armelle THERON-CAPLAIN donne pouvoir à François BELHOMME
Eric TABARINO donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Bertrand DE MISCAULT donne pouvoir à Emmanuel MORIZET
Carine ROUX donne pouvoir à Daniel MORIN
Arnaud BREUIL donne pouvoir à Ann GRÖNBORG

Absents excusés :

Élisabeth LEVESQUE, Nicolas PELLETIER, Pierre GOUDIN, Michael BLANCHET, Marc MOLET

Un nouveau règlement de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) a été élaboré et approuvé par les membres de la commission enfance-jeunesse.

Il précise les points suivants :

- les dispositions liées à la mise en œuvre de la nouvelle tarification des ALSH,
- les délais de réservation des journées d'ALSH,
- l'application de pénalités pour chaque reprise des enfants après l'heure de fermeture de l'ALSH,
- l'obligation de disposer d'une autorisation écrite des parents afin qu'un enfant d'âge primaire puisse quitter seul l'ALSH,
- les conditions d'accueil des enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI),
- la notion de détérioration des objets apportés par un enfant ainsi que l'interdiction d'apporter des objets connectés, sauf sur autorisation du directeur de l'ALSH, notamment dans les structures accueillant des adolescents.

Sur proposition de la commission enfance-jeunesse du 20 octobre 2021 et du bureau communautaire du 18 novembre 2021, Il est proposé au conseil communautaire de voter un nouveau règlement de fonctionnement pour les accueils de loisirs du territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du règlement de fonctionnement pour les accueils de loisirs du territoire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

DECIDE de la mise en application au 1er janvier 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le règlement de fonctionnement

Epernon, le 02 décembre 2021
Le Président, Stéphane LEMOINE